

COMMUNIQUE DE PRESSE du comité de bassin Seine-Normandie

Réuni le jeudi 6 avril 2017, sous la présidence de François Sauvadet, ancien ministre, président du conseil départemental de Côte-d'Or, le comité de bassin a engagé les travaux pour les débats d'orientation du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau.

Moins d'un an après les inondations catastrophiques de juin 2016, et en application de la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée fin 2016, le comité de bassin a modifié le programme d'intervention actuel de l'agence de l'eau pour mieux intégrer la prévention des inondations.

Enfin, ce comité de bassin était sous le signe de l'international avec l'accueil de 3 directeurs d'agences de l'eau marocaines qui répondaient à l'invitation du Président lors de la COP 22.

L'important chantier du 11^{ème} programme (2019-2024) est désormais engagé.

Le comité de bassin va être mobilisé pendant deux années sur cet important chantier.

Le futur programme devra tenir compte d'un paysage en pleine évolution avec la réforme des régions, le transfert des compétences des collectivités et la recomposition des maîtres d'ouvrages, la création de l'agence française de la biodiversité et l'élargissement des missions de l'agence de l'eau. Programme qui devra également répondre aux nouvelles attentes de nos concitoyens et du gouvernement, et bien sûr la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Le comité de bassin a retenu les principaux enjeux suivants :

Enjeu 1 : Une fiscalité maîtrisée et plus lisible ; en visant la stabilité de la recette fiscale globale, malgré l'importance des actions à engager pour atteindre les objectifs de bon état des rivières, nappes souterraines et milieux aquatiques, et répondre aux nouvelles missions (littoral, biodiversité).

Enjeu 2 : Le respect des principes fondateurs de la politique de l'eau : « pollueur-payeur » et « l'eau paie l'eau » en cherchant à bâtir un programme équitable et équilibré.

Enjeu 3 : L'optimisation des aides avec une sélection renforcée des actions aidées les plus efficaces et innovantes.

Enjeu 4 : La simplification du programme tant pour les bénéficiaires que pour les services de l'agence de l'eau.

Enjeu 5 : La mobilisation des acteurs et des relais de terrain.

Enjeu 6 : La prise en compte du changement climatique.

«La politique de l'eau sur le bassin et l'accompagnement des collectivités et maîtres d'ouvrage pour la prévention des inondations sont des réponses concrètes au défi de l'adaptation au changement climatique. »

François SAUVADET,
Président du comité de bassin Seine-Normandie.

Le comité de bassin entend mieux intégrer la prévention des inondations en réponse aux crues dramatiques et à la perspective du changement climatique.

Les modifications du 10^{ème} programme portent sur :

- les études de gouvernance, notamment pour l'exercice de la compétence GEMAPI
- l'identification et la préservation des zones d'expansion des crues
- l'indemnisation des propriétaires et exploitants de terrains sur-inondés dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque d'inondation

Ces dispositions viennent compléter un dispositif d'aides exceptionnelles que l'agence de l'eau avait mis en place au lendemain de la crue de juin 2016, et permettent de tester un certain nombre d'actions issues des travaux récents sur l'adaptation au changement climatique et l'hydrologie du bassin de la Seine, avant qu'elles ne soient étendues et complétées dans le 11^{ème} programme.

Le 10^{ème} programme 2013-2018

- 4,3 milliards d'euros de redevances et un retour des avances de 850 millions d'euros soit une capacité totale d'intervention de plus de 5 Md€.
- 6,4 milliards d'euros de travaux aidés.
- et 600 millions d'euros de primes pour épuration

La solidarité de bassin s'exprime à l'international.



© AESN. Accès à l'eau pour tous : borne fontaine

« Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau », tel peut se résumer l'objectif d'intervention de coopération décentralisée de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Grâce à la loi Santini-Oudin, l'agence de l'eau et les collectivités locales peuvent consacrer 1% de leur « budget eau » à des projets de solidarité internationale. Dans ce cadre l'agence de l'eau Seine-Normandie a accompagné, entre 2013 et 2016, 80 projets pour un montant d'aides de 11 M€ dans presque 30 pays, principalement en Afrique subsaharienne mais aussi en Asie et Amérique du sud. La dynamique se poursuit avec le dynamisme croissant des collectivités locales du bassin.

Outre le financement de projets, le modèle de gestion par bassin versant fait l'objet d'échanges riches et de coopération institutionnelle comme avec la Chine, Bavière, Mexique et plus récemment avec le Burkina faso.

La présence de directeurs d'agences de l'eau marocaines confrontés au changement climatique et à la mobilisation des acteurs locaux illustre l'intérêt de ces échanges et coopérations croisées.

Le comité de bassin Seine-Normandie

Assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'Etat, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

CONTACT PRESSE Sylvie BRISSOT ☎ 01 41 20 18 08

brissot.sylvie@aesn.fr

Suivez nous sur twitter@ seine_normandie